

**Recrutement : Assistant
PARCOURS : RECHERCHE**

Rubriques	Points (s/total)	Points (total)
1. Adéquation du Profil du candidat avec le poste demandé <u>La non-conformité avec la discipline est éliminatoire</u>		25
1.1. Adéquation de la formation graduée et sujet de la thèse - Formation en adéquation avec la spécialité demandée (<i>max 5 pts</i>) - Sujet de thèse en rapport avec la spécialité demandée (<i>max 5 pts</i>)	10	
1.2. Performances universitaires - Diplôme (<i>max 5 pts</i>): Ingénieurs agronomes : Mention : TB : 5 pts ; B : 4 pts; AB : 2 pts Autres : Mention : TB : 4 pts ; B : 3 pts; AB : 1 pt - Mastère (<i>max 3 pts</i>): Mention : TB : 3 pts ; B : 2 pts; AB : 1 pt - Thèse de Doctorat (<i>max 7 pts</i>): Soutenue : 7 pts ; Jury composé : 5 pts ; Déposée et rapporteurs désignés : 4 pts	15	
2. Activité de recherche dans la spécialité		35
2.1. Publications - Catégorie 1 : Journaux impactés (Cat1) Thomson & Reuters - Catégorie 2 : Journaux indexés (Cat2) 4 bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar - Catégorie 3 : Journaux à comité de lecture (Cat3) <u>Calcul du score :</u> Cat1= $\sum 5 + (IF \times \text{posit})$ Cat2= $\sum 3 \times \text{posit}$ Cat3= $\sum 1 \times \text{posit}$ <i>Posit : Position du candidat dans la liste des auteurs : 1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà : x0.25</i> Score global (SG) = Cat1 + Cat2 + Cat3 <i>En cas où les SG dépassent le score max, une note de 20 pts sera attribuée</i>	20	

<i>au premier des candidats, et on applique la règle de trois pour le reste.</i>			
<p>2.2. Brevets, obtentions végétales, chapitres de livres et ouvrages, rapports,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brevets/obtentions végétales (Cat1) - Ouvrages (Cat2) - Chapitres d'ouvrages (Cat3) - Rapports scientifique (Cat4) - Communications orales dans des manifestations scientifiques <u>avec</u> comité de lecture (Cat5) - Communications affichées dans des manifestations scientifiques <u>avec</u> comité de lecture (Cat6) <p>Calcul du score : Cat1= $\sum 4 \times$ position Cat2= $\sum 4 \times$ position Cat3= $\sum 3 \times$ position Cat4= $\sum 2 \times$ position Cat5= $\sum 1 \times$ position Cat6= $\sum 0.5 \times$ position</p> <p>Position du candidat dans la liste des auteurs : 1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà : x0.25</p> <p>Score global (SG) = Cat1 + Cat2 + Cat3 + Cat4 + + cat5 + Cat6</p> <p><i>En cas où les SG dépassent le score max, une note de 15 pts sera attribuée au premier des candidats, et on applique la règle de trois pour le reste.</i></p>	15		
3. Rayonnement & Formation			15
<p>3.1. Encadrement et co-encadrement 1 pt par PFE et/ou co-encadrement d'un Mast</p> <p>3.2. Enseignement/formation 1 pt par module enseigné (y compris TP, TD ou session de formation)</p> <p>3.3. Stages 2 pts par stage</p> <p>3.4. Projets de coopération / recherche développement 2 pts par projet (coordination) 1 pt par projet (membre)</p> <p>3.5. Organisation des journées d'information, ateliers, conférences, etc. 1 pt par activité</p> <p>3.6. Communications dans des évènements <u>sans</u> comité de</p>			

<p>lectures 0.5 pt par communication</p> <p>3.7. Activités extra-professionnelles (association, consultation, etc.) 0.5 pt par activité</p> <p><i>En cas où les SG dépassent le score max, une note de 15 pts sera attribuée au premier des candidats, et on applique la règle de trois pour le reste.</i></p>		
4. Exposé oral		20
<p>4.1. Qualité de la présentation Très bonne : 5 pts Bonne : 3 pts Moyenne : 2 pts Médiocre : 0 pts</p>	5	
<p>4.2. Maîtrise linguistique Très bonne : 5 pts Bonne : 3 pts Moyenne : 2 pts Médiocre : 0 pt</p>	5	
<p>4.3. Evaluation des connaissances Très bonne : 10 pts Bonne : 8 pts Moyenne : 5 pts Insuffisante : 2 pts Médiocre : 0 pt</p>	10	
<p>5. Présentation du dossier Très bonne : 5 pts Bonne : 4 pts Moyenne : 2 pts Médiocre : 0 pt</p>		5
G. Total		100

1. **Eliminatoire** dans le cas où le **score total** est inférieur à **60/100** (même s'il s'agit d'un candidat unique).
2. **Eliminatoire (avant pondération) uniquement** pour les rubriques : « **Activités de recherche et Production scientifique (rubrique N°2)** » et « **Exposé oral** » (**Rubrique N° 4**) si le score est inférieur à **50%**.
3. La **pondération** se fait seulement lorsque la note accordée au candidat **dépasse le score attribué par rubrique**.
4. Le **co-encadrement de projets de fin d'études** doit être justifié par une attestation délivrée par l'encadreur principal du Mémoire et visée par le directeur des études de l'établissement.
5. L'**encadrement de projets de fin d'études** doit être justifié par une attestation signée par le directeur des études de l'établissement.

6. Notation des publications :

- Articles impactés : la valeur d'un article impacté vaut deux fois celle d'un article indexé et quatre fois celle d'un article à comité de lecture.

Si V est la valeur attribuée aux articles impactés, la note par article sera : $(V + \text{valeur de l'IF}) \times \text{la position de l'auteur dans l'article}$

(1^{ère} position: x 1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x 0.25)

- Les courtes communications dans des revues impactées ou indexées ou à comité de lecture valent la moitié de la valeur de celles attribuées pour des articles entiers.

7. Notation des ouvrages et des chapitres d'ouvrages

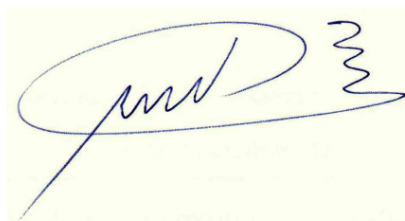
- Accorder plus d'importance à la rédaction d'un ouvrage par rapport à l'édition
- Accorder plus de valeur à l'ouvrage qu'au chapitre d'ouvrage

8. Notation des brevets et des obtentions végétales

- Un brevet international vaut deux fois un brevet national
- Un brevet valorisé vaut quatre fois un brevet non valorisé
- Une obtention végétale valorisée vaut deux fois une obtention non valorisée
- Accorder plus d'importance à des obtentions végétales issues de croisement.

9. Toute activité rapportée par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des **pièces réglementaires** (ex. les attestations de stage, les attestations d'enseignement en tant que vacataire et les supports pédagogiques doivent être signés par le directeur de l'établissement, le directeur des études, ou le directeur des stages ou chef des structures de recherche (laboratoires et unités)) faute de quoi elle ne sera pas considérée dans l'évaluation du candidat.

Signé :



Mohamed OUESSAR

Président de la commission de recrutement des assistants en GREF